

Lundi 24 janvier 2022  
Province de Québec  
MRC de Mékinac  
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance extraordinaire tenue le lundi vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux par visioconférence au bureau municipal, 630, 4<sup>e</sup> Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents : Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

Secrétaire de la séance : M. Pierre Beauséjour, directeur général et greffier-trésorier

Ouverture de la séance : \_\_\_\_ h \_\_\_\_.

L'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été envoyé par courriel à mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2022
3. Adoption du budget 2022
4. Levée de l'assemblée

#### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 soit adopté tel que rédigé.

#### 2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

#### 3. ADOPTION DU BUDGET 2022

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le budget pour l'année 2022;  
QUE conformément à l'article 957 du code municipal, le document de présentation sera distribué gratuitement à chaque adresse, soit transmis au mois de février avec les comptes de taxes 2022.

#### 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU

QUE la levée de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2022 à \_\_\_\_ h \_\_\_\_.

Caroline Clément  
Maire

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Maire

---

#### **Certificat de crédits**

Je, soussigné secrétaire-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour  
Directeur général et greffier-trésorier

---